



## AVIS AU PUBLIC

En application de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, le collège échevinal de la commune de Colmar-Berg informe le public que la société « Hyosung Luxembourg S.A. » a sollicité une demande d'autorisation (N°1/24/0406) auprès du Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité relative à la modification des installations de production de froid (N°1/20/0317) à Colmar-Berg, Zone Industrielle Piret.

Le présent avis est affiché à la maison communale du 4 juin 2026 au 18 juin 2026 inclusivement.

Colmar-Berg, le 3 juin 2026

Pour le collège échevinal,

La bourgmestre,

la secrétaire communale,

